

GMB/GME-18-11-83
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

ORIGINAL

04/301 du 13/04/84
DÉCRET N° /MAE/SGAE/DAAF

portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1983 des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture -
Elevage)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3/02/62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21/6/58 fixant la réglementation sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 60/90/FF du 3/3/60 fixant le statut commun des
D.F.P. cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FF du 5/7/62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170/FF-3E du 25 Juin 1965 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FF du 5/7/62 portant nomination et
révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n° 62/196/FF du 5/7/62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 75/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/C16 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le Décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un
D.G.B. Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/C17 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u les Procès-verbaux de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement en date du 23 Février 1983 ;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er : - Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1983, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage) dont les noms et prénoms suivent :

A/- AGRICULTURE : INGENIEUR D'AGRICULTURE.-

POUR LE 3° ECHELON A 2 ANS

- Mr. OBALAKUA Bruno Brazzaville

POUR LE 4° ECHELON A 2 ANS

- Mr. OBOUKANGONGO Pierre Claver Brazzaville

POUR LE 6° ECHELON A 2 ANS

- M. MIAYOUKOU Jean François Brazzaville

YCKA Paul Brazzaville

B/- ELEVAGE : VETERINAIRE INSPECTEUR.-

POUR LE 8° ECHELON A 2 ANS

- Mr. GOMA-KICK Anatole CGM Madingou

Article 2 : - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 AVRIL 1984.

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MCUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Csetoumba LEKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....2
- DGTFP.....10
- D.B.....2
- D.C.F.....3

- M.A.E.....2
- S.G.A.E.....2
- COMIPO.....2
- REGIAGRI.....2

- D.A.A.F.....10
- S.G.C.M/BC.....3
- INTERESSES.....5.-